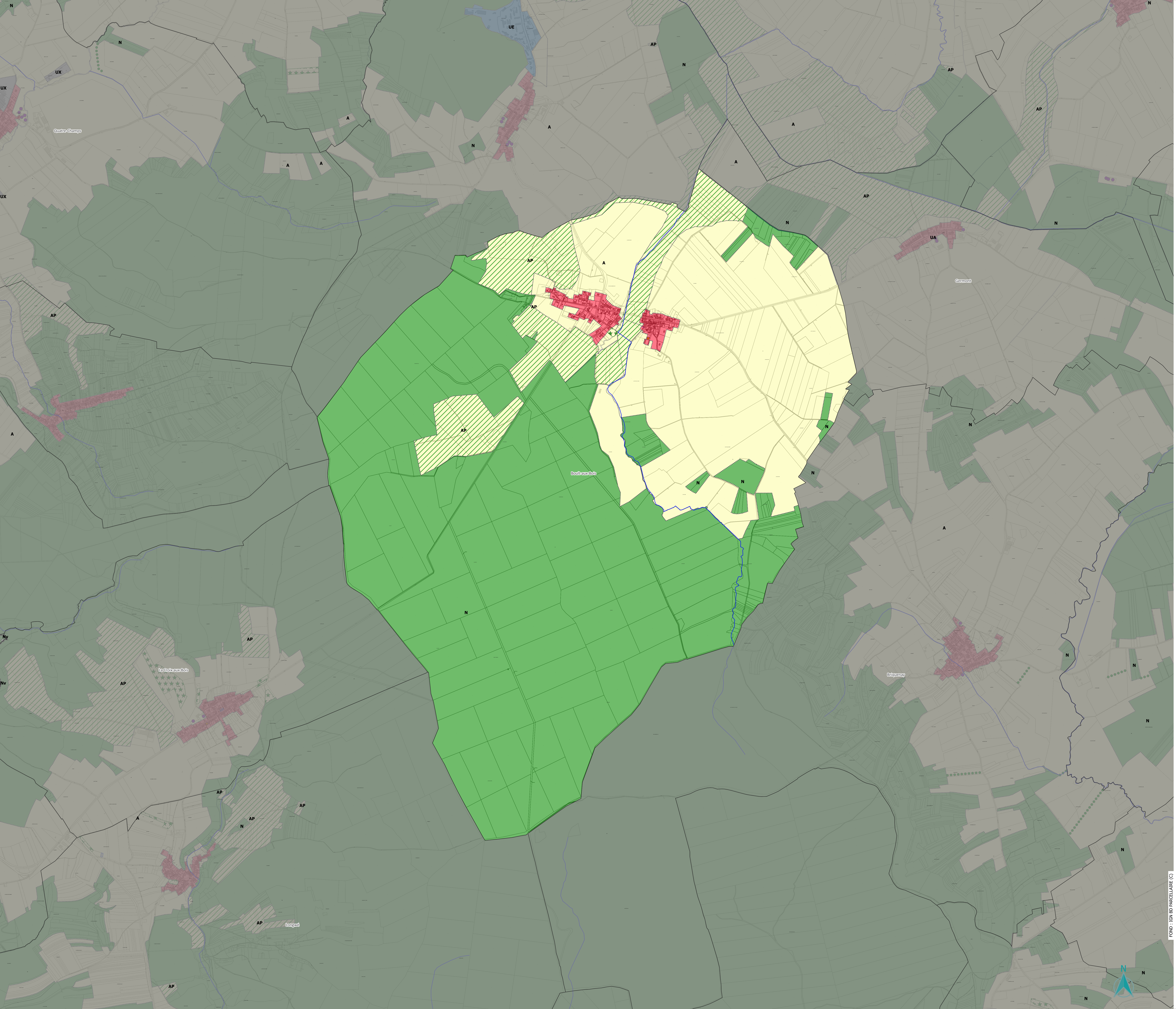




Règlement graphique

échelle : 1 : 10 000

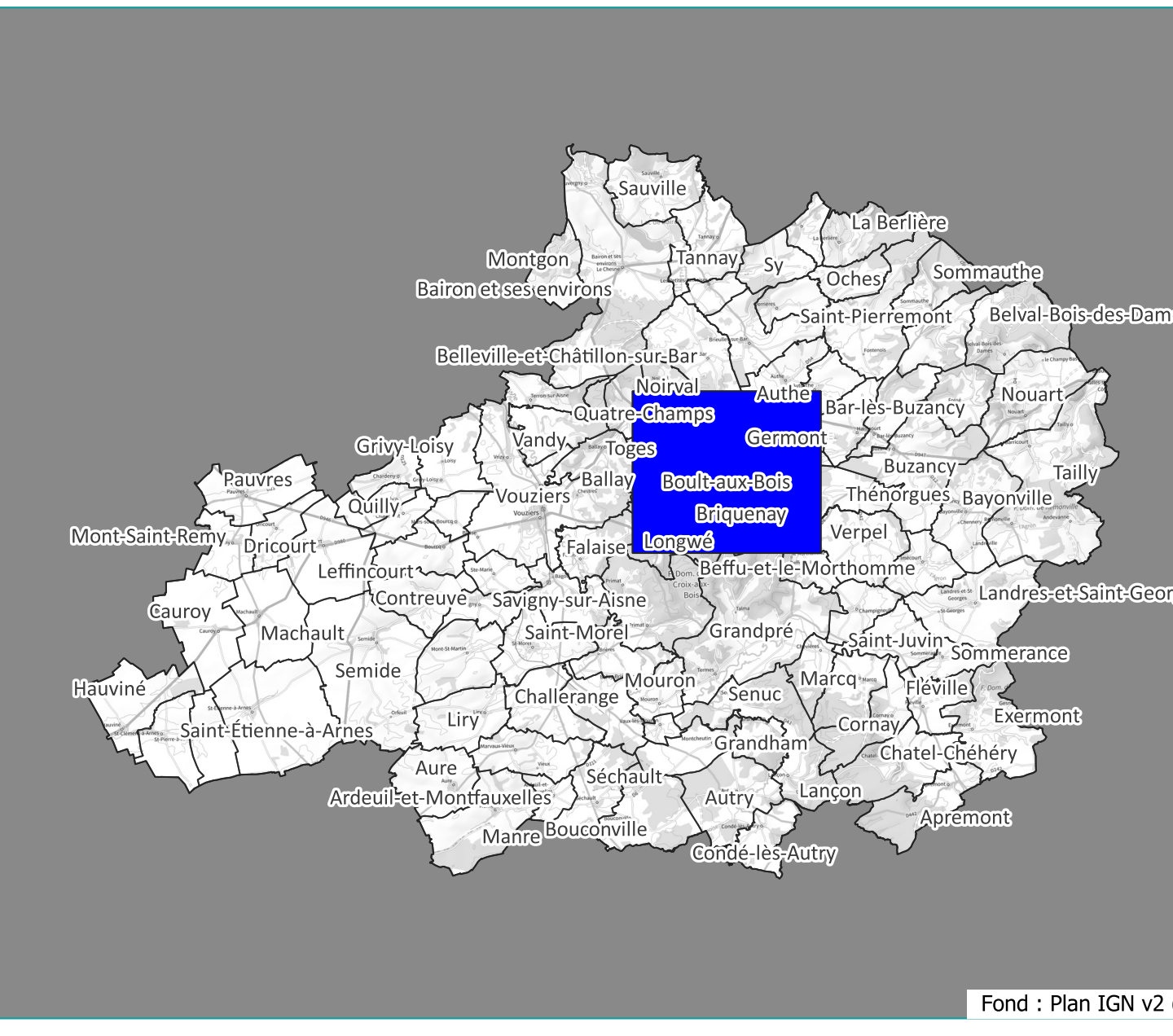
Planche : Boult-aux-Bois

Vu pour être annexé à la délibération du :
26 Février 2026
Approuvant le Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Le Président,

Benoît SINGLIT

Transmission en Sous-Préfecture en annexe de
la délibération du :
26 Février 2026
Approuvant le Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal



Zonage

A AP N UA UE UX Nv

Prescriptions

*** Eléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique

Emplacement réservé

Espace à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural

Espace boisé classé

Périmètre couvert par un plan de secteur (L151-3)

Périmètre de sauvegarde des rez-de-chaussées commerciaux

Zone couverte par une orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

●●●● Linéaire arboré à protéger pour des motifs d'ordre écologique

●●●● Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre historique et architectural

● Bâtiments identifiés au titre du changement de destination

★ Elément paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique et architectural

★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique et architectural

Informations

— Cours d'eau

Plan de Prévention du Risque inondation

Plus hautes eaux connues

0 1 000 m

format d'impression : A0